



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

espaces naturels

Question écrite n° 69490

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'accessibilité des espaces naturels aux pratiquants de sports de plein air. Des décisions de justice interviennent depuis quelque temps fixant le cadre juridique qui préside aux relations entre les associations de sports de pleine nature et les propriétaires privés. Il conviendrait de faire un point précis sur la situation et de voir quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour faciliter les relations entre usagers et propriétaires, afin d'éviter, d'une part, l'inflation des recours (usagers, propriétaires, associations) et, d'autre part, de permettre la pratique de ces activités.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69490

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6726